

CHV/MD

Ministère de l'Education
Nationale

Beaux Arts

Inventaire des Sites

Direction des Services
@'Architecture - Sites

ETAT FRANCAIS

ARRETE

Le Ministre, Secrétaire d'Etat à
l'Education Nationale,

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection
des monuments naturels et des sites de caractère artistique,
historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notam-
ment l'article 4;

vu l'arrêté du 10 Août 1942 pris par application de
la loi du 11 Juillet 1942;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER : Est inscrit sur l'inventaire des sites dont
la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à
Tourouzelle (Aude) par la porte Nord et ses abords, y compris
la ruelle d'accès et les façades, élévations et toitures des
immeubles bâtis sur les parcelles cadastrales Nos 45 106 à
110 112 à 114 117 à 119 du village appartenant à :

BARRES Pierre à Tourouzelle		112 à 114 117
CALLENEUVE	"	109
DONNAT	"	110
FABRE Mme	"	108
GUARELL	"	45
JEANJEAN	"	107
MIQUEL Eugène	"	106
PLANQUE	"	118 119

ARTICLE 2ème : Le présent arrêté sera notifié au Préfet du
département pour les archives de la préfecture, au Maire de la
commune de Tourouzelle et aux propriétaires intéressés qui
seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exé-
cution.

PARIS LE 9 DECEMBRE 1942

Par délégation :

Le Conseiller d'Etat
Secrétaire général des Beaux Arts
HAUTECOEUR

Pour ampliation :

Le Sous Chef du Bureau des
Monuments Historiques et des Sites:

Planque

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Tourouzelles. — Porte nord et ses abords y compris la ruelle d'accès et les façades, élévations et toitures des immeubles bâtis sis sur les parcelles n^{os} 45, 106 à 110, 112 à 114, 117 à 119 du cadastre (*S. Ins.* : 9 décembre 1942).

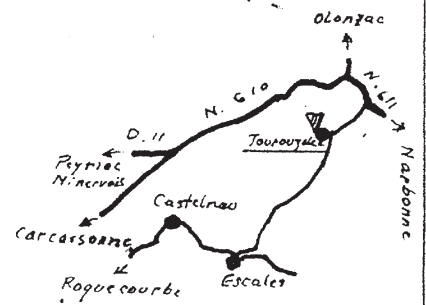
AUDE

MICHELIN au 1/200 000
N° 83 pli 13

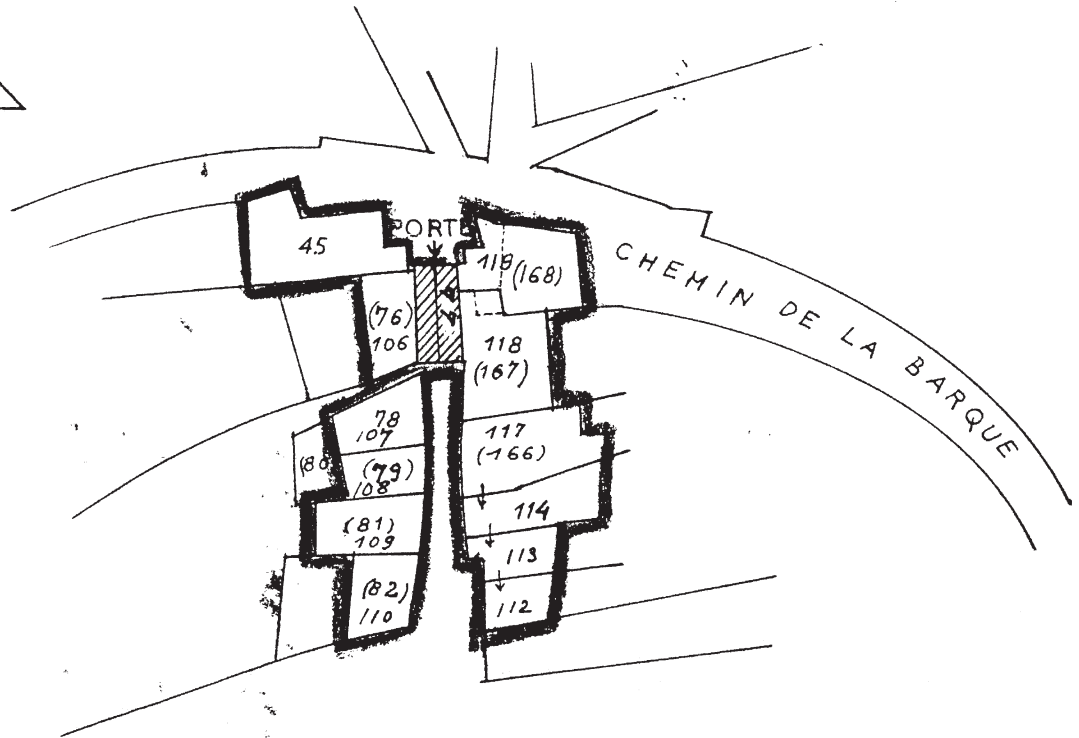
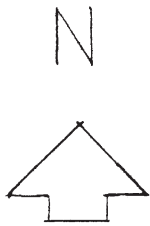
TOUROUZELLE

CANTON : LEZIGNAN-CORBIERES

ARRONDI: NARBONNE



LA PORTE NORD ET SES ABORDS



Echelle: 1/720 environ

() n° du Cadastre révisé en 1951

Section A1.



PARTIE INSCRITE

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général, l'ensemble formé à TOUROUZELLE (Aude) par la porte Nord et ses abords, y compris la ruelle d'accès et les façades, élévations et toitures des immeubles bâtis sis sur les parcelles cadastrales N° 45, 106 à 110, 112 à 114, 117 à 119 du village, en

Arrêté du 9 Déc. 1942

DÉPARTEMENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

6816 T

15541 1941

HAUTE

SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES

Section A

COMMUNE

CADASTRE

1 Feuille

TOUROUZELLE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Échelle 1/1250



Pris au registre de conservation des droits: 2/4755
 et des autres extraits: 7 00
 de la commune d'origine:

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
 Service INSPECTION CADASTRALE
 Avenue Maréchal Juin
 31000 NARBONNE
 Cedex 2

Extrait certifié conforme au plan cadastral
 - à la date ci-dessous (1).
 - à la date du 1^{er} janvier 1987

A NARBONNE
 le 23 06 87
 L'Inspecteur Central
 Chef du Centre Foncier